à satisfaire d'aussi hautes idées, manque bien rarement de produire une impression profonde. M. Duban, par l'architecture, M. Mottez, par les dessins, et M. Gaudelet, par les vitraux, ont répandu sur cette scène une mélancolie qui doit saisir tous ceux qui la verront.

Est-ce trop de féliciter la haute intelligence qui a tout conduit ? Est-ce trop de féliciter nos artistes d'avoir répondu dignement à l'appel d'un fils de roi, aujourd'hui simple grand seigneur.

Nous hésitons d'autant moins, dit le *Courrier populaire* de Lille, à leur adresser les éloges qu'ils méritent que MM. Mottez et Gaudelet sont nos concitoyens.

Ce succès, tout français, fait honneur à la ville de Lille, et, sous ce rapport nous avons le droit d'en être fiers ; nous nous faisons un véritable plaisir de le mentionner.

Au marché aux grains de Lille du 18 décembre, il y a eu une baisse moyenne de 1 fr. 10 cent. à l'hect.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audience du 17 décembre.

Présidence de M. Lallier; — Ministère public, M. Franklin.

Le rôle de l'audience est aujourd'hui assez chargé; mais nous nous bornons donc à relever les condamnations suivantes :

Un usinier de Roubaix, M. Henri Serrure, est prévenu d'homicide par imprudence; voici à la suite de quelles circonstances : Une chaudière a éclaté par suite de manque d'eau dans le générateur; deux hommes ont été tués Le prévenu est condamné à 300 fr. d'amende, pour le recouvrement de laquelle la contrainte par corps est fixée à deux mois.

—Louis Florin, qui avait été expulsé de France à la suite d'une condamnation judiciaire, a été arrêté ces jours derniers à Cysoing, porteur d'un sac de tabac de contrebande. Le tribunal lui inflige pour avoir contrevenu à l'arrêté d'expulsion un mois d'emprisonnement, et pour s'être livré à la contrebande un mois de la même peine et 500 fr. d'amende.

— Joseph Schemaker est un de ces hommes à la forte carrure; haute de taille, large d'épaules, il a avec cela une expression de figure si calme, si douce presque, qu'on se demande comment cet homme peut être accusé de violences envers les agents de la force publique. Il a fallu une cause bien énergique pour le déterminer à sortir de sa placidité accoutumée. C'est pourtant assez simple : il avait bu quelques choppes de plus que de raison, et il n'a pas fallu moins de dix hommes pour le transporter au poste de sûreté. Ses antécédents sont d'ailleurs excellents, 15 jours de prison.

— Henri Vandenberghe, âgé de 15 ans, est un de ces précoces malfaiteurs que la justice cherche non pas à punir; mais plutôt à ramener dans la voie du bien. Il sera retenu pendant trois ans dans une maison de correction.

— Un cocher de place, le nommé Bernard Basset, est condamné à un mois de prison pour avoir par son imprudence renversé une voiture en marche et occasionné des blessures aux personnes qu'elle contenait.

Audience du 18 décembre.

Dimanche dans la soirée, un marchand d'étoffes de Croix, M. Segard, se trouvant en tournée, dans un hameau des environs de Mouchin, laissa sa voiture et ses chevaux à la garde de son domestique, jeune homme de 19 ans. Celui-ci, pendant l'absence de son maître, s'empara d'une somme de 1,000 fr. déposée dans la voiture et, montant sur le cheval, il se dirigea à toute bride vers la frontière, mais il tomba de cheval et fut arrêté par les douanes qui s'étaient mis à sa poursuite.

A l'audience, Jean Mullier — c'est le nom du domestique — raconte qu'il était en état d'ivresse ; il est condamné à trois mois de prison.

Nous avons, il y a quelques semaines, raconté à nos lecteurs comment, au moment où un cocher était entré dans une maison de la place du Lion d'Or à Lille, un adroit voleur s'était emparé de sa voiture et de son cheval, et était parvenu à franchir la frontière.

Le voleur n'était autre que le nommé Félix Debout, qui a déjà été condamné dix fois en police correctionnelle.

Arrêté à Gand, il a été livré aux autorités françaises. Déjà hier, il a comparu devant le tribunal; mais là il a allégué que, passant sur la place du Lion d'Or, il aperçut une voiture; j'étais ivre dit-il. Je monte, je m'installe dans la voiture; mais à peine eus-je fermé la portière que le cheval épouvanté prend le mors aux dents. Il marche, marche... dans la direction de la frontière. Il n'avait pas fallu moins d'une heure pour gagner la limite de la Belgique. La frayeur, le temps agissent énergiquement sur moi. Alors me sentant raisonnable, je me dis : Voyons la Belgique, je reviendrai demain à Lille. Le séjour de ce pays parut agréable à notre voyageur; le lendemain, il remit son départ au jour suivant. Enfin, le crédit étant venu à lui faire défaut, il résolut de vendre la voiture et le cheval. Arrêté en ce moment, il ne put mettre son projet à exécution. Le tribunal le condamne à deux ans de prison et cinq années de surveillance de la haute police.

Pour toute la chronique locale J. Reboux.

FAITS DIVERS

— La *Gironde* fait remarquer qu'en 1757, — il y a juste cent dix ans, — l'administration de la ville de Paris était plus libérale qu'aujourd'hui. A cette époque, les charbons étaient exempts de tout droit à leur entrée dans Paris, tandis qu'en 1867 ils payent, savoir : le charbon de bois 50 c. l'hectolitre, la houille 60 c. les 100 kilog., lors même qu'elle est employée dans les établissements industriels. Voilà le progrès !

— Nous empruntons le fait suivant à l'*Union de l'Ouest* :

» Voici un nouvel exemple de cette prétention à l'omnipotence qui distingue toutes les bureaucraties en général, mais en particulier l'administration française. Il s'agit d'un propriétaire qui, de son chef, quelle audace ! et sans demander la permission aux autorités, a voulu faire à sa commune le don d'une école gratuite. Mais il comptait sans M. le sous-préfet de Bressuire, qui ne souffre point que de pareils abus d'initiative personnelle se produisent dans l'arrondissement qu'il administre.

« Tout le monde est libre en France, et nous vivons, on le sait, à l'ombre bienfaisante des principes de 89. Néanmoins il ne faut pas que la liberté dégénère en licence. Or, fonder une école et vouloir l'entretenir de ses deniers, c'est là un excès intolérable dont les suites pourraient être funestes. Il appartient donc à une administration soucieuse de ses devoirs de se mettre en garde contre les desseins de ces hommes bizarres et dangereux qui ont la singulière manie de dépenser leur argent au profit des autres. »

— Le doyen des imprimeurs de France, M. de Jussieu, vient de mourir à Autun.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Dans la transformation qu'elle a subie et qui ne touche pas encore à son terme, la Cité a conservé un monument des plus intéressants : c'est l'antique église de Saint-Julien-le-Pauvre, qui fait aujourd'hui partie intégrante de l'Hotel-Dieu, et dont l'origine remonte aux premiers siècles de la monarchie. Grégoire de Tours lui donne le titre de basilique; dévastée par les Normands, elle devint au commencement du douzième siècle, la propriété des religieux de Sainte-Marie de Longpont, près de Montlhéry. Ceux-ci fondèrent un prieuré à côté de l'église et la reconstruisirent elle-même bientôt après. Du treizième au seizième siècle, les assemblées générales de l'Université eurent lieu à Saint Julien, et l'élection du recteur s'y faisait ordinairement à la même époque. On doit à Sauval cette remarque que Saint-Julien et Notre Dame sont les deux églises de Paris dont les absides regardent avec le plus de précision le levant d'hiver. Deux files de colonnes partagent l'édifice en trois petites nefs, et trois absides le terminent vers l'orient. En 1675, on retrancha quelques toises de la partie antérieure de l'église pour former la cour qui en précède aujourd'hui l'entrée. Au portail enrichi de sculptures et de statues succéda une façade avec pilastres doriques, surmontée d'un fronton triangulaire; la tour fut également démolie. On peut voir encore dans la rue Galande, n° 42, au-dessus d'une porte, un bas-relief en pierres du treizième siècle qui provient de la façade de l'église. »

— Une triste nouvelle pour ceux qui ont admiré le Rhin et ses bords si poétiques et si beaux depuis Mayence jusqu'à Bingen, où il ressemble à une mer parsemée d'îles.

On parle de resserrer les rives par des jetées de terre, de supprimer les îles par des draguages pour le plus grand avantage du commerce et de la navigation. On laisserait de chaque coté des flaques stagnantes et l'on ferait d'un des plus beaux pays du monde une contrée malsaine qu'on priverait de ce magnifique spectacle que présente le fleuve entre Bingen et Mayence. Le Rheingau, cette perle des paysages allemands, chantée par tous nos poëtes, le Rheingau doit disparaître.

Pleurez, touristes! Pleurez, poëtes !

— La commune de Colombes vient d'être le théâtre d'un horrible assassinat. Un vieillard de soixante-douze ans, Philippe Lépine, ancien cultivateur, habitait seul, rue Beaurepaire, 7, une petite maison composée de deux pièces au rez-de-chaussée et deux autres pièces au premier étage. Il couchait au premier. Avant hier, dimanche, vers six heures du matin, tandis que le vieillard dormait d'un sommeil profond, un nommé Delaitre (Pierre), âgé de vingt-six ans, journalier à Colombes, ouvrit la porte donnant sur la rue, et, aussitôt rentré, la ferma intérieurement au verrou ; il attendit ensuite paisiblement que la victime ouvrît la porte de sa chambre et vint d'elle-même s'offrir à ses coups. Le sieur Lépine parut vers 8 heures. Aussitôt, Delaitre se jeta sur lui, le renversa et l'étrangla.

Cependant le bruit de la lutte avait été entendu ; des voisins accoururent ; les verrous intérieurs empêchèrent d'entrer. On monta à hauteur de la fenêtre du premier étage à l'aide d'une échelle, et l'on aperçut le malheureux vieillard étendu à terre et râlant. L'assassin, se voyant découvert, prit la fuite en se cachant la figure avec son mouchoir ; mais il fut arrêté sur-le-champ par Jules Giraud, maçon à Colombes, et conduit à la gendarmerie.

M. le commissaire de Courbevoie s'est transporté à Colombes, accompagné de M. le docteur Pourat, qui a constaté l'assassinat. On a trouvé sur les lieux une corde avec laquelle l'assassin voulait sans doute pendre sa victime pour faire croire à un suicide.

L'assassin a avoué que son mobile était le vol ; il a été envoyé, dit le *Constitutionnel*, au dépôt de la préfecture de police.

— Le convoi funèbre des malheureuses victimes de la catastrophe de Montceau, qui a eu lieu dimanche, a été suivi par une foule immense. L'attitude de la population était calme et recueillie. Le préfet de Mâcon était en tête du cortége, et il a prononcé quelques paroles émues qui ont profondément impressionné de l'assistance.

C'était, dit une lettre de Montceau, un spectacle navrant.

On travaille au sauvetage, mais sans espoir; tous les ouvriers sont morts et l'on craint pour la vie des travailleurs.

L'ingénieur en chef des mines et le préfet ont montré, dans ces tristes circonstances, autant de courage que de présence d'esprit.

L'aide-de-camp de l'Empereur est arrivé à Montceau.

— L'AFFAIRE CHORINSKY, écrit-on de Munich, prend de plus en plus les proportions d'une cause célèbre. Les amateurs de scandale auront de quoi satisfaire amplement leur goût. Parmi les faits aggravants relevés à la charge de la baronne, on cite le suivant :

Dans le paquet confié à la femme de chambre se trouvaient non-seulement la théière, mais encore un paquet de lettres et une clef. Cette clef a été envoyée à Munich, et il paraîtrait que c'est celle de la chambre où l'empoisonnement a été accompli.

Julie d'Eberghenyi, qui avait commencé par faire des aveux, a completement rétracté ce qu'elle avait dit d'abord.

La détenue paraît inquiète : dans la prison où elle est seule, elle marche presque sans interruption. Elle se répand en protestations d'innocence.

Pendant qu'on la fouillait, elle a pleuré abondamment.

La prisonnière mange peu ; elle a demandé qu'on lui permît de faire chercher de l'argent chez elle pour se mieux nourrir, l'ordinaire de la maison ne lui convenant pas ; cette permission lui a été accordée, mais on lui a refusé les journaux et les cigares qu'elle désirait également.

Elle s'est aussi informée de Chorinski et a demandé s'il était prisonnier.

On ne lui a donné aucun éclaircissement à ce sujet.

— NOUVEAUX DÉSASTRES A SAINT-THOMAS. Les *Antilles* nous apportent ces tristes nouvelles de notre colonie.

« A peine remises des terribles émotions causées par l'ouragan du 29 octobre dernier, notre pauvre colonie est de nouveau sous le coup d'un affreux désastre dont les conséquences matérielles seront encore plus grandes que celles du premier dont on n'a pu se faire qu'une faible idée.

« Le 18 novembre, trois heures moins quelques minutes, une secousse affreuse de tremblement de terre est venue jeter la terreur dans notre malheureuse ville ; plusieurs maisons et magasins ont été renversés ; parmi ces derniers qui bordent la mer, il n'en est peut-être pas un qui offre la moindre sécurité.

« Vingt minutes environ après cette première secousse, un phénomène effrayant se produisait : la mer, soulevée par une force invisible, s'avançait du large comme une muraille d'écume et s'engouffrait dans l'entrée de notre port. Heureusement que les îlots que nous avons au large et un pâté de rochers juste au milieu du chenal, ont pu briser cette lame monstrueuse, car autrement les navires en rade eussent été tous jetés à terre et la plus grande partie de la ville bordant la mer engloutie

« Pendant plus de soixante heures, la terre n'a cessé de trembler et les grondements de terrains de se faire entendre. »

VARIÉTÉS

L'ENNUI

L'ennui procède souvent de soi, mais il est des personnes qui le portent en elles, l'y entretiennent et le communiquent, sans même y être sujettes.

Né de l'incapacité, l'ennui est une misère de l'esprit ; né de l'inconduite, il est une misère des sens. Tous deux sont un esclavage qui, s'il n'avilit pas comme le vice, rend fastidieux.

L'ennui est, dans tous les cas, une servitude qui prive l'homme de la spontanéité des sentiments expansifs, et lui enlève son énergie aussi sûrement que la domesticité et l'infortune.

Il y a un ennui qui est une lassitude de l'âme devant l'impuissance des plaisirs à satisfaire le cœur, ou devant l'impuissance des sens à satisfaire les désirs, ou enfin, devant l'insuffisance des affaires à épuiser l'activité morale ; celui-ci est l'ennui des grands esprits et des grands cœurs, mais ils ne s'en laissent point maîtriser et ne le traînent pas avec eux pour en affliger les personnes qui les fréquentent. Et quand l'heure vient de remplir de grands devoirs, ils sont prêts à les accepter.

Il faut bien le dire ici, rien n'engendrerait autant d'ennui qu'une science trop vaste. Il serait aussi vaste qu'elle. L'esprit de l'homme rapidement et fatalement blasé snr toute chose, s'ennuierait mortellement, à moins que le dépit ne s'emparât de lui comme il s'empara de ce grand capitaine qui n'avait plus d'ennemis à combattre. C'est à peu près par les mêmes motifs que les grandes richesses apportent l'ennui : l'homme et surtout la femme qui possèdent trop s'ennuient trop.

En analysant les phénomènes de cet état de l'âme, nous trouvons que l'ennui est une tendance au repos, qui est la paix ; mais une tendance sans motif et partant sans but. Au lieu de pacifier les facultés de l'homme il ne fait que les énerver, car il n'est pas le résultat d'une lutte légitime, ni la conséquence d'une victoire, mais tout simplement le découragement en plein combat, la fuite de la lutte, l'accablement de la fatigue. L'ennui se perpétue par l'oisiveté, bien différente du repos, qui est le temps de la détente pendant lequel les facultés se réveillent et se concentrent pour mieux agir ensuite.

Dans la société, les ennuyeux sont toujours plus ou moins des ennuyés. Ce sont d'abord les ambitieux qui regardent toujours par dessus ce que l'on dit, qui rêvent aux moyens de vous exploiter, de se servir de vous pour leur élévation pendant que vous leur dites de jolies choses. Ils rient à contre-sens et sont sérieux au milieu de gens qui s'égaient. Vous les abordez avec cet abandon naturel de bon aloi, si rare aujourd'hui, et ils vous regardent distraitement ; vous croyez qu'ils vont vous parler, ils se contentent de vous adresser un sourire protecteur, ou un de ces airs mystérieux qui cachent si bien le vice ou l'inanité. Faites-leur une question, ils vous répondent par monosyllabes ou par des phrases entortillées qui tiennent lieu de savoir. Ils se donnent habituellement des airs de dédain et semblent vous dire : Oh ! j'en sais bien d'autres ; bah ! je m'occupe à des choses bien plus importantes. Les ambitieux ne pensent que quand les autres s'amusent ; ils recherchent la société pour se donner des tons d'importance et de ces grandes mines qui font pitié même à ceux qu'ils ennuient.

Les vaniteux fatiguent par leur fatuité et leur sourire en permanence. Ils ne font aucun frais d'amabilité, mais ils s'approprient les bons mots et les nouvelles des gens d'esprit qu'ils singent d'une outrageante façon. S'ils ne s'élèvent pas dans leur propre estime, comme les orgueilleux, ils n'en cherchent pas moins à s'élever dans l'estimé des autres, et le soin qu'ils y mettent les rend aussi ennuyeux que les amoureux dont la conversation ne roule que sur les perfections de l'objet de leur amour.

L'orgueilleux ennuie davantage. Il saisit les ridicules, non pour en rire, mais pour s'en faire valoir. Il blesse tout le monde par sa froideur et sa haute estime de lui-même. Il n'a point d'amis, et il s'en donne d'illustres et de recommandables. Il prend un ton affirmatif pour trancher les plus petites questions, A son aspect, le sourire prêt à s'épanouir sur vos lèvres s'efface sans retour. Il se croit plus capable qu'un tel de s'acquitter de certain emploi, de traiter tel sujet. Il condamne celui-là pour une bonne action ou pour un fait qui atteste son mérite ; il loue les gens qu'il ne redoute point et exalte ceux qui ne lui donnent pas d'ombrage. L'orgueilleux tarit toute joie, toute douce expansion dans la société ; on l'écoute parce qu'on le craint.

L'égoïste a toujours quelque orgueil et quelque ambition. N'aimant que lui, il n'est aimé de personne, et demeure isolé partout où il se trouve. Son attitude n'a rien d'attrayant et sa conversation est aussi froide que son cœur. L'habitude de rapporter tout à ses aises et à ses intérêts le rend injuste, dur, incivil, ennuyeux, fatigant. il n'a pas le sens de ces délicatesses par lesquelles l'homme bien élevé retranche les barrières qui séparent moralement deux personnes, fait oublier un propos humiliant, facilite des réponses conciliantes, rassure la modestie blessée et met de l'entrain dans un salon.

Pour éviter l'ennui, attirez à vous les âmes pures, les esprits bien faits, les cœurs droits, les personnes sans affectation. Rien de si entraînant que la gaieté de l'innocence, rien de si franc que la joie des personnes laborieuses, rien de si délicat que celle des esprits ornés et des gens polis.

Distinguons, du reste, l'ennui du cœur et l'ennui de l'esprit, car pour l'ennui du corps c'est tout bonnement la lassitude des organes. L'ennui du cœur produit la rêverie et rend meilleur ou pire suivant qu'elle abaisse en disposant à la jalousie, à la médisance, à la méchanceté, ou qu'elle élève vers les pensées généreuses. Il naît des passions contrariées ou de l'excès des émotions. Il fait soupirer, et son attitude est noble et résignée.

L'ennui de l'esprit naît d'études excessives mal classées et faites sans méthode. Il naît aussi de l'ignorance et de l'uniformité des impressions. Ce dernier tient de la satiété par l'habitude et de la sottise par sa nature. Il produit le dégoût et des plaintes incessantes. Il conduit à tous les vices par la nonchalance.

Celui-ci fait toujours arriver tard dans les actes de la vie sociale ; celui-là inspire une certaine inquiétude qui fait devancer le jour et l'heure. L'un est indolent, l'autre est impatient, et tous deux sont ennuyants. Madame de Sévigné, à propos de l'ennui que l'on éprouve dans la société de certaines gens, disait qu'on s'en tirait comme des mauvais chemins. Mais quels chemins ! Une âme engagée dans l'ennui est dans un état qui implique toujours trois choses : l'absence d'un bien, l'impuissance de se le procurer et le défaut de résignation.

EDOUARD DUVAL.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES

13 décembre. — Henri-Joseph, fils légitime d'Hyacinthe Deneubourg et de Sidonie Lefebvre.

Juliette-Célie, fille légitime de Désiré Walmacq et de Marceline Blain.

Eugène-Henri, fils légitime d'Henri Deleporte et d'Elise Leserre.

Lucie-Adelaïde, fille légitime d'Henri Lecoutre et d'Adelaïde Vancraynest.

15 décembre. — Marie-Blondine, fille légitime de Léo Cocquit et d'Angélique Cossyns.

Richard-Clément, fils légitime d'Edouard Viaene et de Natalie Blauwblome.

Flore-Marie, fille naturelle de Crysoline Desbarbieux.

Amélie-Marie, fille légitime de Théophile Vandeputte et d'Amélie Dujoreur.

Gustave-Julien, fils légitime de J.-B. Hulstaert et de Marie Debuck.

Pierre, fils légitime de Pierre Christiaens et de Marie Deweer.

Irénée-Louis, fils légitime de Magloire Carton et de Rosine Guermonprez.

Elisabeth, fille légitime de Lucien Bergan et de Victoire Byttebier.

MARIAGES.

15 décembre. — Louis-Joseph Bauwart fileur, et Arsene-Catherine Segard.

François Cousaert, tisserand, et Hortense Sonneville, ménagère.

Florentin-Joseph Loridant, et Isabelle Barbare, journalière.

Achille-Jules Vinamen, marchand-boulanger, et Pauline-Céline Tierom sans profession.

François Saigné, fileur, et Marie Inyhels, soigneuse.

Louis-Joseph Moriels, tisserand, et Alexandrine Frédéricq, journalière.

François Debrackeleir, tisserand, et Marie-Joséphine Frack, rattacheuse.

J.-B. Vanderaspoilden, journalier, et Françoise Vanhauwe, journalière.

J.-B. Fremaux, cultivateur, et Adèle-Fidéline Bonte, sans profession.

Ferdinand Bouvry, lumier, et Emélie-Antoinette Gose, couturière.

Jean De Rycke, domestique, et Phimène-Julie Depoint, journalière.

DÉCÈS.

13 décembre. — Marie Hugue, 1 jour.

Charles Dewaeghenaere, 37 ans, tailleur d'habits, rue du Collége.

14 décembre. — Appolinaire Catteau, 27 ans, journalier, Chemin des Couteaux.

Henri Leman, 4 mois, Fossé-aux-Chênes.

15 décembre. — Henri Maertens, 1 mois, Trichon.

Victor Tiberghien, 30 ans, tisserand, ruelle du Ballon.

Marie Delemotte, 7 mois, Triez-Saint-Joseph.

Marie Saeuws, 33 ans, ménagère, Hopital.

16 décembre, — Henri Delespaul, 1 mois, rue du Curoir.

Jean-Baptiste Colin, 5 mois, route de Tourcoing.

Louis Delommez, 70 ans, journalier, Hospice des Petites-Sœurs.

Louis Dumont, 5 mois, Petit-Beaumont.

Henri Lemaire, 1 an, Chapelle-de-Beaurepaire.

17 décembre. — Anatole Dujardin, 1 an, Pont-Rouge.

Joseph Lambert, 38 ans, imprimeur-lithographe, rue de l'Empereur.

Jean-Baptiste Soleau, 11 mois, rue St-Jean.

François Demeyere, 1 an, Route de Tourcoing.

COMMERCE

Dépêche de la maison Arlès Dufour et Cie.

Alexandrie, 17 décembre soir.

Marché calme.
Fair 12 1/2 à 13 T.
Good fair 14 1/2.
Coton blanc recherché à 12 tallaris.
Classements fully good fair, good et fine très-recherchés.

COURS DE LA BOURSE

Du 19 Décembre 1867

Cours de ce jour		Cours précédent	
3 o/o.....	69 85	— 3 o/o	68 85
4 o/o.....	99 10	— 4 1/2 o/o	99 —

Tout détenteur de rentes, d'actions ou d'obligations a besoin d'être renseigné sur la cause et la portée des mouvements de Bourse. Il faut, en outre, qu'il soit au courant des incidents spéciaux intéressant les valeurs. Pour le prix modique de 8 fr. par an, le *Journal financier* fournit *chaque dimanche* à ses abonnés, dans un numéro de 16 pages, tous ces renseignements, y compris les *listes officielles des tirages*. Il publie, en outre, une revue politique de la semaine et une revue commerciale et agricole. On s'abonne en envoyant 8 fr. pour l'année (52 numéros), ou 4 francs pour six mois (26 numéros), en mandat ou timbres-poste, à M. ROUSSET, rédacteur en chef du *Journal financier*, 45, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris. L'*Almanach financier* pour 1868, un volume de 128 pages, est donné gratuitement en prime à tout abonné d'un an inscrit avant le 1er janvier et qui ajoutera aux 8 francs prix de l'année, 20 centimes pour le port de l'Almanach.

7369